

### CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2023

#### Délibération N° 2023-02

L'an deux mille vingt-trois, mardi 21 février, à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune d'AUZIELLE (Haute-Garonne), légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle SEGAFREDO, Maire de la commune.

Date de la convocation : 16 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19                      Présents : 14                      Votants : 15

**Présents** : Mireille ARNOULT, Johana ATTAÏECH, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Michèle SEGAFREDO, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Etienne BREMAND, Bruno PASTUREL, Mathieu JEAN, Sylvie LEONELLI, Pierre SANS, Marie-Claude BLAD, Christelle RINCENT.

**Absents excusés** : Julie SORLI (pouvoir à M. BREMAND).

**Absents** : Joseph REVEILLERE, Frédéric DOLE, Jean-Marie FREU, Karine BOUILLOUD.

**Secrétaire de séance** : Johana ATTAÏECH.

#### OBJET DE LA DELIBERATION :

**Avenant n°4 à la convention de service SOLEVAL\_ Conseil en énergie partagée**

**Madame la Maire rappelle à l'assemblée :**

Le SICOVAL met à la disposition de ses communes membres un Conseil en énergie partagée, par le biais de son Agence locale de l'énergie et du climat – SOLEVAL.

Le conseiller en énergie aide les communes adhérentes à mettre en œuvre, notamment une gestion comptable de l'énergie, une stratégie patrimoniale, des diagnostics. *Pour information, SOLEVAL a conseillé la Commune sur l'intégration de la géothermie, dans le projet de la nouvelle école, ainsi que dans la demande subvention sur ce point auprès de l'ADEME.*

Chaque commune est libre d'adhérer ou non. L'adhésion est proportionnelle au nombre d'habitants (1,15€/hab) Pour 2023, cela représente pour la Commune, un montant de 1 880,25€, Auzielle ayant 1 635 habitants selon les derniers chiffres INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Cette adhésion nécessite la passation d'un avenant à la convention de prestation de service SOLEVAL, joint en annexe.

**Vote pour** : Mireille ARNOULT, Johana ATTAÏECH, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Michèle SEGAFREDO, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Etienne BREMAND, Bruno PASTUREL, Mathieu JEAN, Sylvie LEONELLI, Pierre SANS, Marie-Claude BLAD, Christelle RINCENT, Julie SORLI (pouvoir à M. BREMAND).

**Vote contre** :

**Abstention** :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°4 à la Convention,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer l'avenant n°4 à la Convention et toute pièce afférente à ce dossier.

FAIT et DELIBERE, les jours, mois et an que dessus.



Le Maire,  
Michèle SEGAFREDO

Le secrétaire de séance,  
Johana ATTAÏECH



Le présent document a été :  
Publié sur le site internet le : **06 MARS 2023**  
Notifié le :  
Transmis au représentant de l'Etat le :  
Application de la loi 82-623 du 22/07/1982  
Modifiant et complétant la loi 82-813 du 02/03/1982

*Cet acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (<http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification.*